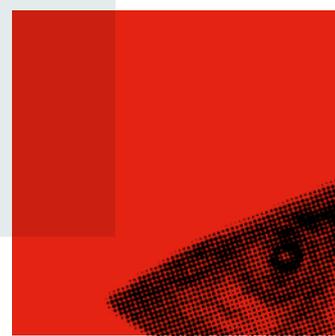
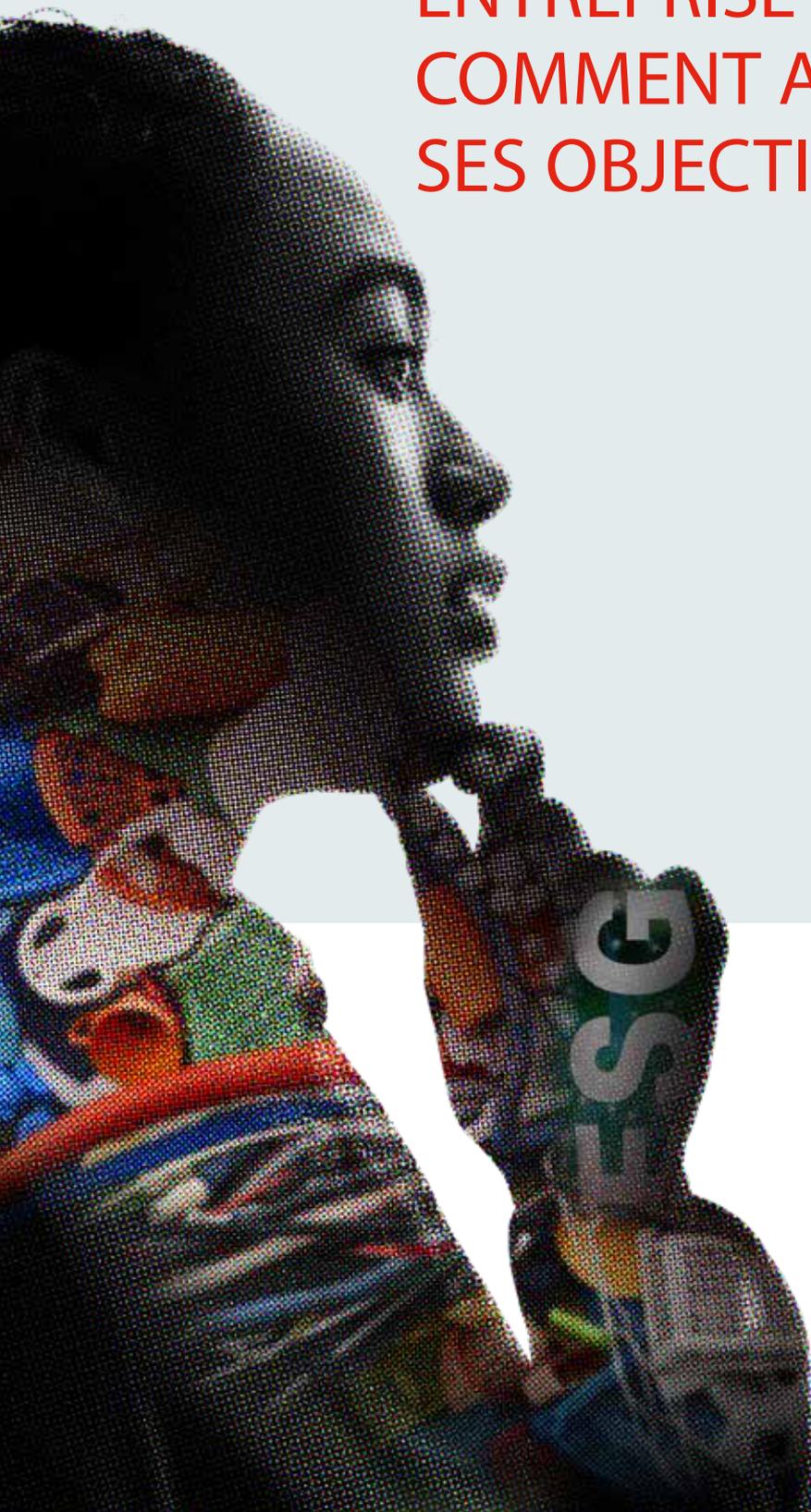


ESG & CSRD

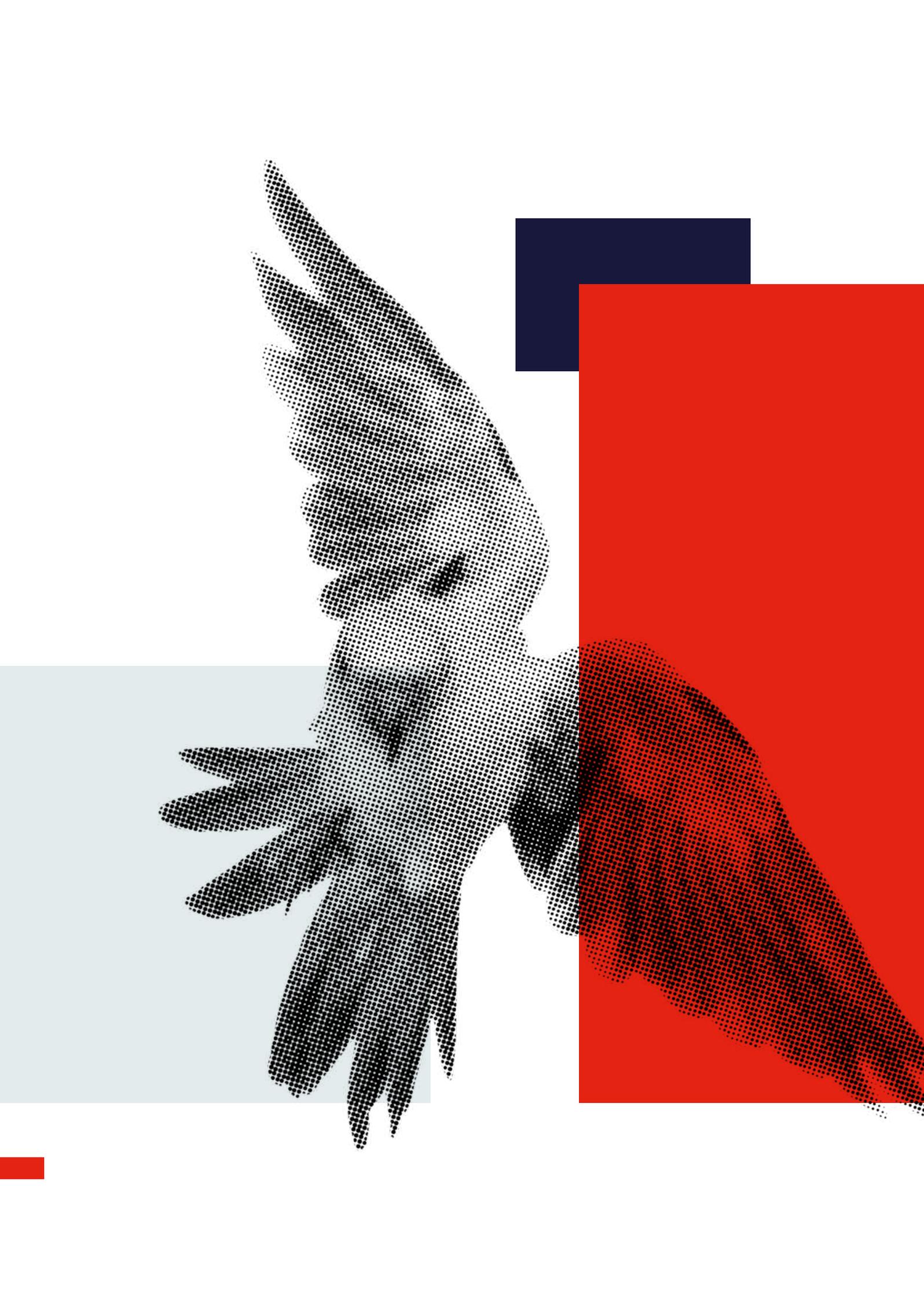
ENTREPRISE DURABLE
COMMENT ATTEINDRE
SES OBJECTIFS ?

ENVIRONMENT SOCIAL GOVERNANCE



Lefebvre Dalloz
ACTIVER LA CONNAISSANCE

Powered by Lefebvre Sarrut



EN QUOI LES APPROCHES ESG SONT-ELLES PERTINENTES ?

Dans les journaux et autres flux d'actualités, les reportages sur le changement climatique et ses conséquences sont quotidiens. Mauvaises récoltes, inondations, orages violents, incendies de forêt, fonte des calottes glaciaires et montée des eaux, ces évènements, récurrents et imprévisibles, peuvent avoir un impact majeur sur nos sociétés et sur nos entreprises. Un changement dans nos pratiques est essentiel.

Ce livre blanc a été co-écrit avec
Joost Waals, partner EY Climate Change and
Sustainability Services



LE CONTEXTE : ENVIRONNEMENT, SOCIAL & GOUVERNANCE (ESG)

La recherche scientifique menée par le Groupe d'experts intergouvernementaux sur le changement climatique (GIEC), montre que les émissions de gaz à effet de serre sont une cause majeure de ce changement climatique. Les politiques gouvernementales actuelles visant à réduire les émissions de carbone pourraient entraîner un réchauffement climatique moyen prévu autour de 3,2°C, alors que l'accord de Paris 2015 sur le climat a convenu que la hausse de la température mondiale devrait rester en dessous de 2 °C. Les Etats membres de l'UE, dont la France, ont accepté de devenir climatiquement neutres d'ici 2050 et d'émettre 55 % de moins de gaz à effet de serre d'ici à 2030. C'est la contribution de l'Union Européenne à l'accord de Paris sur le climat.

Des engagements gouvernementaux supplémentaires, provenant du monde des affaires et de la société civile sont essentiels pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, limitant ainsi l'élévation de la température.

Le transfert de responsabilité des gouvernements vers les entreprises, signifie qu'elles devront assumer leur rôle. Les consommateurs sont de plus en plus exigeants et se tournent vers des produits et services plus durables. Les jeunes talents sont plus susceptibles de choisir un emploi au sein d'une entreprise qui se distingue par sa politique de développement durable. Les financiers analysent les politiques de développement durable comme un facteur positif pour accorder un prêt ou pour décider d'investir. Et les fournisseurs sont de plus en plus interrogés sur l'impact des produits et services qu'ils délivrent.



Création de valeur à long terme

Pour rester pertinent à long terme, il est crucial pour les entreprises d'intégrer la durabilité dans leur stratégie, dans leur modèle économique et dans leurs opérations commerciales. Cela concerne non seulement leurs émissions de carbone, mais aussi les conditions de travail et le cadre de vie qu'elles assurent à leurs employés.

Les entreprises sont mises au défi de penser la création de valeur à long terme. Ce qui signifie notamment qu'elles s'intéressent au partage de la valeur pour les différentes parties prenantes impliquées dans l'organisation, et que cette valeur se concentre non seulement sur la performance financière mais aussi sur celle provenant de facteurs environnementaux ou sociaux. La création de valeur à long terme est en adéquation avec la mission, la vision et les valeurs fondamentales de l'entreprise ainsi qu'avec la formulation d'objectifs concrets et atteignables. L'Integrated Reporting Framework est une norme souvent utilisé pour la création de valeur à long terme.



« La durabilité ne réside plus dans le fait de faire moins de dégâts environnementaux ; c'est d'avoir un impact positif et de créer des entreprises résistantes à l'épreuve du temps. »

17 OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES NATIONS UNIES (ODD)



PAS DE PAUVRETÉ



ZÉRO FAIM



BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE



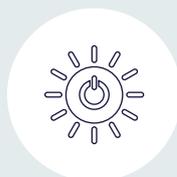
ÉDUCATION DE QUALITÉ



ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES



EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT



ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE



TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE



INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE



INÉGALITÉS RÉDUITES



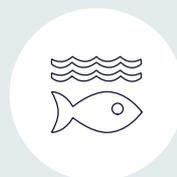
VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES



CONSOMMATION ET DE PRODUCTION DURABLES



MESURES DE LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES



VIE AQUATIQUE



VIE TERRESTRE



PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES



PARTENARIAT POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS



United Nations

Objectifs de développement durable des Nations Unies.

En plus de limiter le changement climatique, la durabilité se concentre également sur les facteurs sociaux comme la lutte contre la pauvreté, les inégalités et les injustices. Les Nations Unies ont fixé 17 Objectifs de Développement Durable, ou ODD, pour un monde meilleur et durable en 2030. Diverses organisations s'y sont engagées et rendent compte, chaque année dans leur rapport annuel, de leurs résultats et objectifs.

GLOBAL REPORTING INITIATIVE (GRI) ET AUTRES STANDARDS

Les normes de reporting les plus courantes en France pour rendre compte de la durabilité proviennent de la « Global Reporting Initiative » (GRI). Cette organisation non gouvernementale vise à aider les entreprises notamment à rendre compte et à assumer la responsabilité de leur impact, de manière transparente, pour créer un avenir durable. C'est une démarche volontaire et non obligatoire. D'autres organismes prennent également des initiatives pour créer des normes de reporting en matière de développement durable. Par exemple, l'International Sustainability Standards Board (ISSB) a été créé pour élaborer des normes de reporting applicables dans le monde entier, conformément aux normes internationales d'information

financière (IFRS). Une autre initiative est la Task Force on Climate related Financial Disclosures (TCFD). Nous assistons également à l'élaboration de lois et de réglementations sur les rapports de développement durable dans des pays comme le Royaume-Uni et les États-Unis d'Amérique.

Quel est le développement le plus pertinent pour les entreprises en France ?

LL'Union européenne (UE) a mis en œuvre, après

Le reporting de durabilité a été élaboré pour garantir la publication, transparente et sans ambiguïté, d'informations comparables sur la performance de durabilité des entreprises. Cela signifie essentiellement que :

- 1 Les entreprises doivent inclure des informations sur la durabilité, tels qu'élaborées à l'aide des normes de durabilité (ESRS), dans leur rapport annuel ;
- 2 Ces rapports de durabilité doivent être contrôlés par un auditeur externe ou autre organisme indépendant ;
- 3 Les entreprises doivent rendre ces informations disponibles sous format numérique afin qu'elles soient facilement comparables et accessibles.

l'accord de Paris, ce qu'on appelle le Green Deal, ou Pacte Vert. Ce Pacte vert ambitionne de transformer l'UE en une économie moderne, compétitive, économe en ressources et à éliminer les émissions nettes de gaz à effet de serre d'ici 2050. Pour atteindre ces objectifs, l'UE a notamment créé le rapport de durabilité de l'entreprise (via la directive CSRD, ou Corporate Sustainability Reporting Directive).

La CSRD – Quand et pour qui ?

La CSRD est applicable aux grandes sociétés cotées sur un marché réglementé de l'UE à partir des exercices 2024. A partir des exercices 2025, la CSRD sera applicable aux grandes sociétés, répondant à des seuils, et même si elles appartiennent à un groupe international en dehors de l'UE (dans certains cas). Près de 50 000 entreprises seront concernées au niveau de l'Union Européenne d'ici 2029 et parions que le nombre d'entreprises concernées par les enjeux de durabilité devrait rapidement augmenter avec les nouvelles normes à venir au fil des années.



Une entreprise est considérée comme étant soumise à la CSRD à partir de 2024 si deux des critères suivants sont remplis :

- Chiffre d'affaires de 40 millions d'euros et/ou
- Total du bilan de 20 millions d'euros et/ou
- Nombre d'employés de 250 ou plus

QUE DEVEZ VOUS MENTIONNER DANS VOTRE RAPPORT CSRD ?

VOUS DEVREZ VOUS CONFORMER **AUX NORMES ESRS (EUROPEAN SUSTAINABILITY REPORTING STANDARDS)**. UNE VUE D'ENSEMBLE DE CES NORMES EST INCLUSE CI-DESSOUS :

ALREADY PUBLISHED			COMING LATER
Cross-Cutting Standards			Sector-specific Standards (coming later)
ESRS 1 General principles	ESRS 2 General disclosures		
Topical Sector-agnostic Standards			Small and Medium Sized Entities Proportionate Standards (coming later)
 ENVIRONMENT	 SOCIAL	 GOVERNANCE	
ESRS E1 Climate Change	ESRS S1 Own workforce	ESRS G1 Business conduct	
ESRS E2 Pollution	ESRS S2 Workers in the value chain		
ESRS E3 Water and marine resources	ESRS S3 Affected communities		
ESRS E4 Biodiversity and ecosystems	ESRS S4 Consumers and end-users		
ESRS E5 Resource use and circular economy			

Les normes de la CSRD renforcent la transition vers des modes de vie et de travail durables.

L'EFRAG (European Financial Reporting Advisory Group) a élaboré des normes qui ont été soumises à la Commission européenne. Il s'agit à ce stade d'un projet de normes faisant suite à une consultation approfondie de la Commission Européenne. Afin de mieux comprendre les exigences de conformité à la directive CSRD, il est utile de prendre connaissance de ce premier projet de normes.

Les ESRS couvre 12 normes, dont :

- deux normes générales qui traitent des principes généraux et obligations d'information ;
- cinq normes environnementales, se focalisant sur le changement climatique, la pollution, l'utilisation de l'eau, la biodiversité et les écosystèmes, l'utilisation des ressources et l'économie circulaire ;
- quatre normes sociales s'intéressant aux aspects propres aux employés, aux différents travailleurs au sein de la chaîne de valeur, aux communautés impactées, aux consommateurs ainsi qu'aux utilisateurs finaux ;
- une norme sur la gouvernance de la durabilité.

Les normes sectorielles sont encore à venir, ainsi que des normes pour les petites et moyennes entreprises.

La société doit communiquer sur sa politique de durabilité, ses processus mis en place et sur les mesures et procédures permettant de suivre l'évolution dans la réalisation de la politique de durabilité. Le niveau d'influence de la politique de durabilité sur les rémunérations des dirigeants est par exemple demandé.

L'idée est de fournir une explication claire sur la stratégie de durabilité de l'entreprise. Cela signifie :

- expliquer comment les risques et les opportunités de l'ESG sur l'organisation (Outside-in) sont pris en compte. Envisager l'impact des éventuelles conséquences financières sur le modèle d'entreprise et la chaîne de valeur de l'entreprise ;
- déterminer l'impact potentiel de l'organisation sur l'environnement et les autres personnes (Inside-out).

Cette méthode est également connue sous le nom de "l'analyse de double matérialité". Il s'agit d'un principe important qui est utilisé pour identifier les impacts, risques et opportunités - en matière d'ESG - considérés comme importants pour l'entreprise concernée. Il est nécessaire que l'entreprise engage un dialogue avec ses principales parties prenantes. L'entreprise explique le processus par lequel elle est arrivée à des éléments matériels et quelles informations des parties prenantes, entre autres, ont été utilisées dans le processus. L'entreprise doit aussi formuler ses objectifs et ses cibles, puis montrer comment elle envisage de les atteindre.

Ces normes ESRS font remonter des informations sur :

La gouvernance

La stratégie

La gestion des risques et la gestion des opportunités

Des données chiffrées et des objectifs clairs

CE QUI VA CHANGER POUR VOUS EN TANT QU'ENTREPRISE ?

Le développement durable ne consiste plus à faire mieux, mais à faire bien. Des milliers d'entreprises vont désormais devoir produire des rapports de durabilité détaillés.

Comment l'entreprise a-t-elle sur être performante en termes de durabilité ? Quels sont ses objectifs pour l'avenir et comment va-t-elle les atteindre ?

Si l'on prend l'empreinte CO2 : Quelle est la production (in)directe de CO2 de l'entreprise (scope 1 et 2) et dans sa chaîne de valeur (scope 3) au cours de l'année écoulée ? Quelles actions ont été planifiées pour atteindre des objectifs de lutte contre le changement climatique ? Ces objectifs peuvent-ils réellement être atteints ?

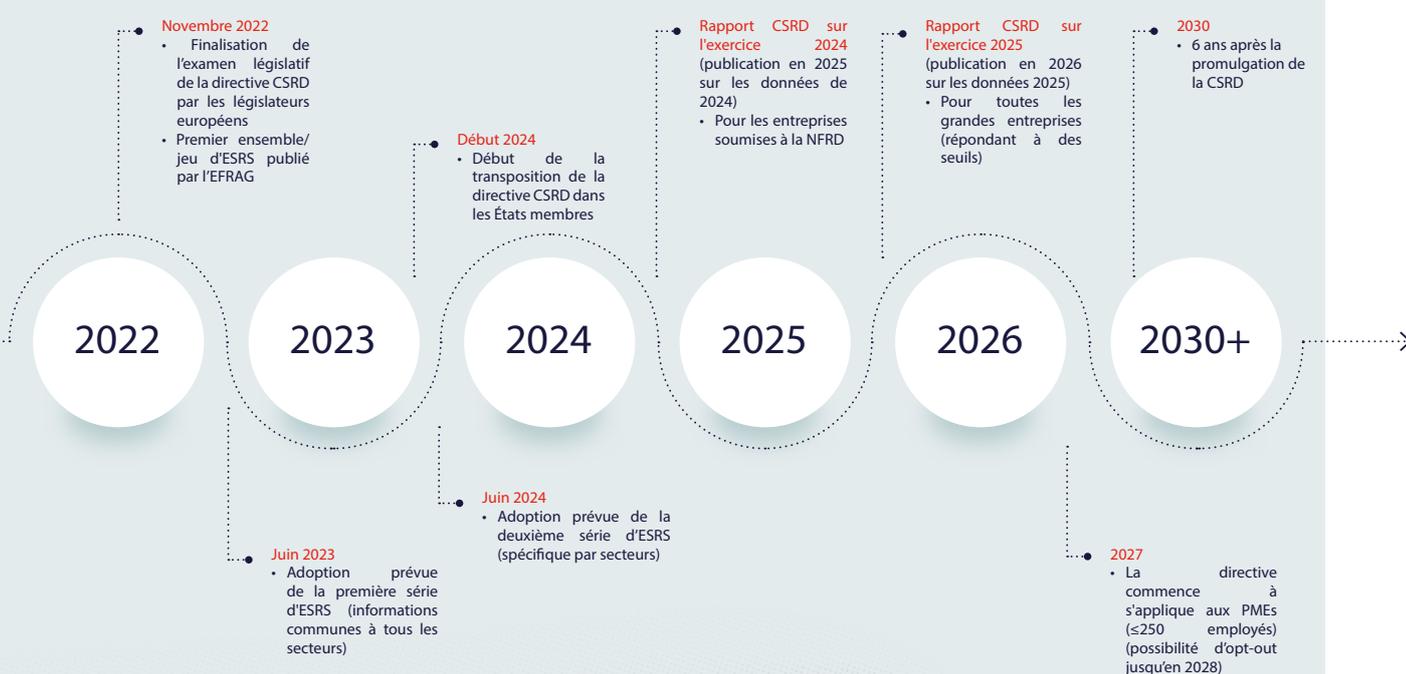
Les grandes entreprises rendront compte de leur durabilité en 2026 et au-delà. Les petites entreprises de la chaîne de valeur seront également tenues, par ces sociétés, de fournir des informations sur leur durabilité pour permettre la rédaction du rapport de durabilité. Les banques et les investisseurs exigeront également des informations sur la durabilité pour évaluer le financement demandé et pour déterminer les taux d'intérêt. Les investissements durables deviendront plus attractifs avec des conditions de financement plus favorables.

La directive CSRD a été conçue pour permettre aux organisations d'identifier les risques, déterminer quels thèmes de développement durables sont importants, formuler des objectifs, et faire des rapports sur leur performances. Cela offre beaucoup d'opportunités ; quiconque prend au sérieux les sujets CSRD peut créer un environnement durable, fidéliser les clients, attirer de nouveaux investisseurs, et se distinguer de ses concurrents.

Mais par où commencer ?

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE DE LA CSRD

La directive CSRD a été définitivement adoptée par le le Conseil de l'UE fin novembre 2022. Auparavant, le 22 novembre, l'EFRAG a publié la première série d'ESRS et l'a soumise à la Commission européenne. La chronologie ci-dessous montre les étapes de suivi de la mise en œuvre de la directive CSRD et leur applicabilité aux entreprises concernées.



Qu'est-ce qui va changer dans le reporting annuel ?

- Le rapport de gestion de l'entreprise sera complété par un rapport de durabilité.
- Le rapport de durabilité doit être préparé conformément aux normes ESRS et se focaliser sur les trois dimensions de l'ESR (Environnement, Social et Gouvernance).
- Le rapport de durabilité doit s'intéresser à la fois à l'impact (financier) sur l'entreprise et à l'impact que l'entreprise a sur l'environnement (double matérialité).
- Un auditeur examinera le rapport de durabilité.
- Les informations doivent être mises à disposition sous forme numérique.

LA VOIE VERS DES OPÉRATIONS COMMERCIALES DURABLES : 8 ÉTAPES POUR UNE STRATÉGIE ESG EFFICACE.



05. IDENTIFIER LES ZONES D'AMÉLIORATION

Où peut-on avoir le plus grand impact ? Identifier les processus pouvant être optimisés. Collaboration avec votre secteur.



07. MESURER LES IMPACTS

Etablir des rapports mensuels, trimestriels ou annuels pour mesurer l'impact de ces changements. Comparer l'impact avec différents paramètres.



06. METTRE LES CHANGEMENTS EN ŒUVRE

Effectuer des interventions ciblées. Discuter avec les parties prenantes et le management pour mettre en œuvre concrètement les changements.

08. ÉVALUER ET PARTAGER LES RÉSULTATS

Discuter des résultats avec la direction et partager les bonnes pratiques au sein de l'entreprise. Partager les améliorations avec les clients à travers des classements ou des labels de durabilité.



SE PRÉPARER DÈS MAINTENANT !

Se conformer à la directive CSRD va demander des efforts.

Les informations requises proviennent généralement d'une large variété des sources peu structurées. En l'absence de systèmes d'information dédiés, la collecte se fait très souvent manuellement. En outre, la question est de savoir dans quelle mesure l'entreprise a effectivement atteint les objectifs fixés dans sa stratégie de durabilité et comment elle a identifié ses impacts, ses opportunités et ses risques.

Il faut beaucoup de temps et d'efforts pour collecter et documenter les données qualitatives provenant de diverses sources.

Les grandes entreprises dans les secteurs plus réglementés sont plus matures en la matière. Afin d'améliorer les processus de traitement, d'obtenir de bonnes informations et au bon moment, il est conseillé de bien réfléchir à la fréquence du reporting, à la structure du processus et aux systèmes d'information nécessaires. À l'avenir, le pilotage des entreprises sera basé non seulement sur les aspects financiers, mais aussi sur la durabilité. Cela nécessite une approche plus holistique.

Non seulement les sources de données internes, mais aussi celles de la chaîne de valeur.

En plus de collecter et documenter les données internes, la collecte d'information doit aussi intégrer des éléments de la chaîne de valeur. Quels sont les risques associés à la chaîne de valeur et l'impact négatif potentiel de l'entreprise sur celle-ci. Et quel impact la chaîne a-t-elle sur la société ? Les normes de reporting liées à la CSRD nécessitent d'avoir des informations, par exemple, sur les travailleurs au sein de la chaîne de valeur (ESRS S2), les consommateurs et utilisateurs finaux (ESRS S4) et le changement climatique (ESRS E1).

Cette dernière norme ESRS E1, implique les émissions indirectes de carbone (scope 3), causées par les activités des fournisseurs et autres prestataires. Le protocole sur les gaz à effet de serre (GES) est le principe directeur sur ce sujet.

Cela permet de réaliser une analyse de cycle de vie d'un produit et de calculer son empreinte carbone. En conséquence, une grande entreprise soumise au reporting CSRD devra fournir des informations sur les émissions de carbone des produits et/ou services fournis par d'autres entreprises de sa chaîne de valeur. Alors même que ces entreprises ne sont pas tenues de se conformer à la réglementation CSRD, elles devront tout de même transmettre des informations sur leur propre empreinte carbone.

Qui va gérer la durabilité ?

Il est également important d'attribuer clairement les responsabilités au sein de l'entreprise. Qui est responsable de quoi ? Il n'y a pas de réponse claire

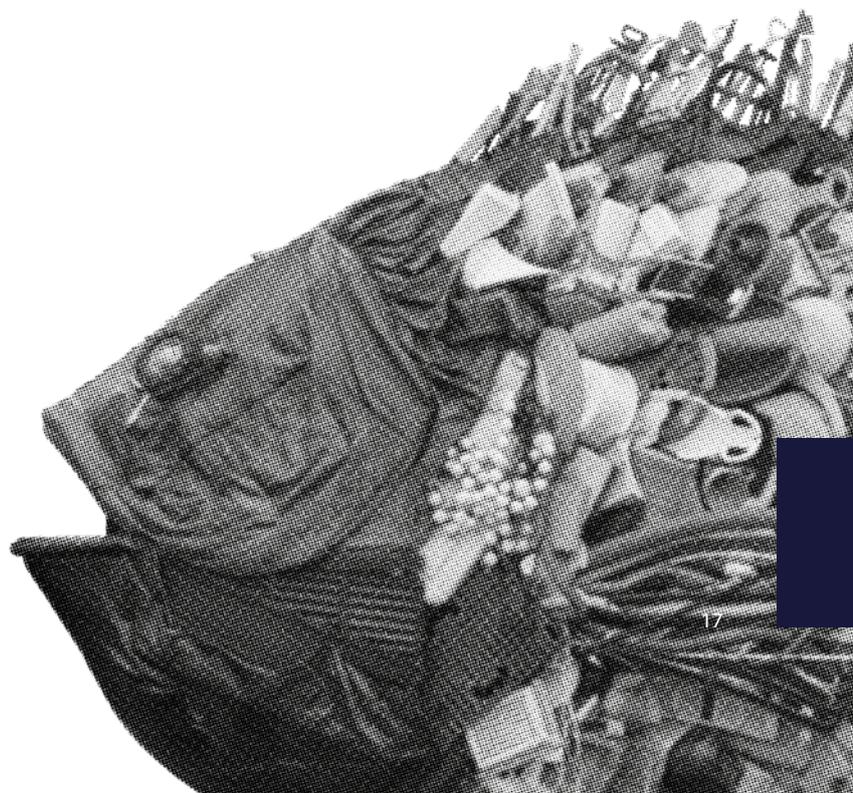
à cet égard. Ce qui est certain, c'est qu'il faut une approche multidisciplinaire : expertise de fond en termes de politique de durabilité, expertise sociale, gestion des risques, contrôle interne, conformité...

Quelles sont les prochaines étapes ?

- Assister à des formations ou des ateliers
- Créer une équipe pluridisciplinaire avec les connaissances nécessaires
- Etablir une feuille de route et identifier les actions prioritaires

De nombreuses entreprises commencent par créer une équipe pluridisciplinaire. Sa composition dépend de la situation spécifique, des connaissances et savoir-faire disponibles de chaque organisme. De manière générale ces profils font partie du processus :

- › PDG
- › DAF
- › Responsable RSE
- › Responsable Environnement, santé et sécurité
- › Responsable des ressources humaines
- › Responsable de la conformité
- › Auditeur



VOUS ÊTES AU DÉBUT DE VOTRE STRATÉGIE ESG ?

COMMENCEZ PAR CES QUATRE ÉTAPES :

1

Identifiez votre stratégie et vos politiques de durabilité.

Vous avez probablement certaines initiatives déjà en cours. Qu'est-ce qui est déjà en place, quels sont les plans pour l'avenir et qui est impliqué ?

2

Lancez des discussions avec les parties prenantes et réalisez une évaluation de votre matérialité.

Cette analyse vous donnera un aperçu des sujets les plus pertinents et orientera ainsi votre collecte d'informations.

3

Menez une analyse sur vos lacunes en termes de CSRD.

Cette analyse donnera un aperçu des zones de progression à la fois pour votre entreprise et pour votre chaîne de valeur. Il s'agit notamment de fixer des objectifs pour améliorer les performances sur les sujets à risque.

4

Élaborez un plan d'action pour recueillir et documenter toute information manquante et déterminer la qualité des données collectées.

Comment savez-vous si les données collectées sont fiables ? Quels sont les contrôles prévus ? Qui est responsable des processus et comment s'assurer que les données sont systématiquement recueillies ? C'est une étape cruciale avant un audit.





Pour pouvoir établir un rapport CSRD, il reste encore un long chemin à parcourir. Les équipes Lefebvre Dalloz continueront de vous accompagner dans la compréhension et l'intégration de ces nouvelles normes avec une série de webinaires, conférences, fiches pratiques et articles à venir.

Restez informé

lefebvre-dalloz.fr

Lefebvre Dalloz
ACTIVER LA CONNAISSANCE

Powered by Lefebvre Sarrut

